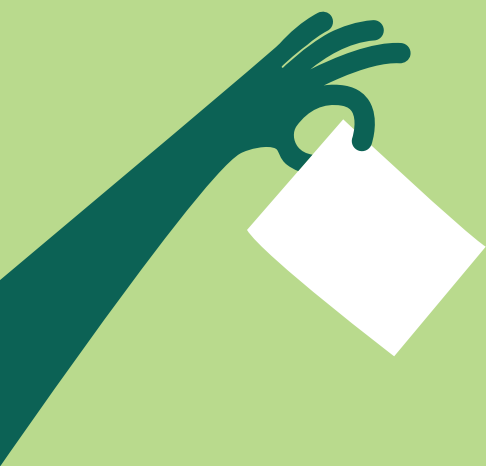




LE VOTE

EN

BREF !



 LaSalle
Montréal 

Période de vote

Du 25 mai 2026 à compter de 9 h jusqu'au 19 juin 2026 à 23 h 59.

Projets au vote

Il y a 11 projets soumis au vote.

La liste des projets soumis au vote à la population de LaSalle comprendra :

- Le nom du projet;
- Une description succincte;
- Un lieu de réalisation;
- Le coût estimé.

Les projets lauréats seront ceux qui obtiendront le plus de voix, dans le respect de l'enveloppe de **200 000 \$**. De cette enveloppe, une somme de 50 000 \$ provient du Comité de transition écologique de LaSalle (CTÉL) et servira à financer un ou des projets touchant cette thématique. Le total des voix est établi par addition des voix numériques. À titre d'exemple, le projet qui obtient le plus de points sera réalisé. Tant qu'une partie de l'enveloppe budgétaire reste disponible, le deuxième projet le plus populaire est accepté, et ainsi de suite. S'il y a égalité entre deux projets, le conseil d'arrondissement tranchera, sur recommandation de l'équipe de coordination.

Qui peut voter?

Toute personne habitant le territoire de l'arrondissement de LaSalle, âgée de 12 ans et plus, peut voter. Un vote par personne.

Formule du vote

- Le scrutin repose sur la bonne foi du votant(e), qui atteste être résident(e) de l'arrondissement de LaSalle âgé de 12 ans et plus et qui s'engage sur l'honneur à ne voter qu'une seule fois.
- Le vote se fait en ligne au : montreal.ca/lasalle

Il est possible de voter par formulaire papier dans les lieux suivants :

Mairie d'arrondissement
55, avenue Dupras

Bibliothèque L'Octogone
1080, avenue Dollard

Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux
7644, rue Édouard

Centre récréatif et communautaire de LaSalle
8700, rue Hardy

Le bulletin contient deux sections :

1. Le vote sur les projets les plus bénéfiques pour la communauté
(4 choix à faire parmi les 11 projets).

2. le sondage démographique facultatif
sera également proposé à toutes les personnes qui participent, afin de connaître le profil de la population rejointe et d'améliorer le processus dans une optique d'inclusion et de diversité.

- Les électeur(trice)s sont invités à donner leur courriel pour recevoir de l'information sur les prochaines étapes. Le courriel ne sert pas à identifier la personne à son vote.
- Le vote par approbation (1 point accordé par choix) est la méthode choisie.

Le **vote par approbation** ou **vote par assentiment** permet à « chaque électeur(trice) de constituer une liste des choix qu'il souhaite soutenir par son vote. Le choix qui recueille le plus grand nombre de voix est adopté. Ce système est équivalent pour l'électeur(trice) à ranger l'ensemble des choix en deux groupes : les choix qu'il approuve et les choix qu'il désapprouve. » Ainsi, l'électeur(trice) peut retenir un seul choix (son préféré) ou plusieurs choix.

« Les études théoriques et empiriques semblent indiquer que ce système de vote permet de choisir l'option qui correspond au plus grand consensus, et qu'il favorise l'élection des candidats consensuels, qui ne sont rejetés que par une minorité.»

Cette méthode permet également un dépouillement simple du vote en comparaison aux autres méthodes tel que le vote à classement.

